

M. J. A. ROSS (Souris): A titre de simple député, je tiens à dire que je m'oppose à la procédure proposée. Par suite des décrets et règlements adoptés par le Gouvernement, beaucoup d'anciens combattants d'un bout à l'autre du pays sont contraints d'abandonner leur entreprise, et d'autres sont réduits au chômage.

Des VOIX: Règlement!

M. L'ORATEUR: J'ai déjà appelé l'attention des honorables députés sur la motion à l'étude et je les prie de nouveau de confiner leurs observations à cette motion.

M. ROSS (Souris): Si j'en comprends bien le sens, cette motion exprime le désir du Gouvernement de rationner notre temps, de sorte que nous n'aurons probablement que la journée pour discuter cette première motion, après quoi le débat sera renvoyé à une époque plus reculée de l'hiver, puis la seconde motion sera adoptée. Le présent débat ne sera donc repris que dans plusieurs mois. Je ne tiens pas à répéter ce qu'on a déjà dit sur les prérogatives du Parlement et celles du conseil exécutif. N'empêche que les citoyens actuellement aux prises avec des ennuis financiers, surtout ceux à qui on a tant promis, n'auront plus l'occasion de faire entendre leurs griefs par la voix de leurs représentants. Voilà ce qu'entraînera la façon de procéder qu'on nous soumet, et à laquelle je m'oppose énergiquement, à titre de député élu pour siéger ici. Jamais, à ma connaissance, dans l'histoire du Canada, la population ne s'est à ce point inquiétée de l'avenir. Je pense en ce moment à la situation troublante dans laquelle se trouvent les agriculteurs d'un bout à l'autre du pays et aux conséquences qui en résulteront d'ici quelques mois, si nous ne tirons pas ces questions au clair.

La guerre étant terminée depuis longtemps, il sied mal au Gouvernement de tenter de juguler les représentants élus du peuple, comme il se propose de le faire aujourd'hui, afin de les empêcher d'exposer les griefs qui ont cours dans tout le pays.

Je tiens à dire clairement pourquoi je m'oppose à la procédure qu'on veut suivre aujourd'hui. Je ne suis qu'un des députés de la Chambre mais je suis sûr que tous les honorables représentants ont reçu par courrier une foule de critiques sévères à l'adresse du Gouvernement, critiques formulées par des gens de toutes les classes sociales. Or, voici qu'on nous refuse l'occasion de faire valoir ces griefs, dont plusieurs ont trait aux anciens combattants qui nous ont permis de nous réunir ici, dans un Parlement libre. On les met sur le pavé. Un grand nombre d'entre eux deviennent chômeurs. Je ne veux pas insister davantage,

mais je m'oppose de toutes mes forces à la proposition du premier ministre et du Gouvernement à cet égard.

M. STANLEY KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je, en un mot, faire savoir que si j'appuie la motion à l'étude c'est précisément parce que, en tant que simple député, je voudrais que le Parlement aborde les questions intéressant la population canadienne. Tout ce que comporte la motion à l'étude c'est que nous consacrons la journée,—à moins que nous ne la perdions à discuter la motion elle-même,—au débat sur l'Adresse. Chacun sait que je serais le premier à m'y opposer si j'avais quelque crainte qu'elle ne prive un seul de mes honorables collègues du moindre de ses droits. A mon titre de simple député, je m'intéresse aux questions qui touchent de près mes commettants.

M. MERRITT: Quelles sont ces questions?

M. KNOWLES: L'honorable député veut des précisions? Il y a le rétablissement de la régie des prix pour enrayer la cherté de la vie, la loi sur la vente des produits agricoles. Ces questions intéressent mes commettants, et je voudrais que le Parlement les étudie au cours de cette brève session; autrement les mesures en cause expireront à la fin du mois. Voilà pourquoi j'appuie la motion, pourquoi j'espère qu'elle recevra l'assentiment de la Chambre, afin que nous puissions passer à ces questions qui intéressent notre population.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Avant que la Chambre soit appelée à se prononcer sur la motion, permettez-moi de préciser un fait qu'on a trop oublié cet après-midi. Il saute aux yeux que, pour une raison ou pour une autre, l'aspect principal du débat de cet après-midi a échappé à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Dans l'étude de la motion à l'étude, nous ne saurions faire abstraction des autres. Il faut aussi tenir compte de celle qui la suit. Or, quelle est la portée de ces deux motions? Il est bien simple pour le Gouvernement de nous demander pourquoi nous ne consentons pas à la première afin de passer au débat sur l'Adresse. Ce consentement, nous sommes prêts à l'accorder, si l'on veut bien nous promettre de ne pas présenter plus tard d'autres motions restrictives, s'engager à nous permettre la libre discussion des questions à l'ordre du jour. C'est tout ce que nous demandons, mais le Gouvernement s'esquive. Ni l'opposition ni la population canadienne ne se laisseront prendre à ce jeu.

Une VOIX: Nous, n'y sommes pas tenus.

M. GRAYDON: Peut-être avons-nous déjà réglé votre cas. Le peuple canadien n'ignore